



## GUIDE DE ROUTE



**COUPE DE FRANCE DN2**  
**36<sup>ème</sup> Boucles Nationales du Printemps**

Course par étapes

10, 11 & 12 Mai 2019

Nouvelle-Aquitaine

# COUPE DE FRANCE DN2

## 36<sup>ème</sup> Boucles Nationales du Printemps



<b>MOTS D'ACCUEIL</b>	3 à 4
<b>LE PALMARÈS</b>	5
<b>COMPÉTITION</b>	
<b>Règlement Epreuve</b>	6 à 8
<b>Protocole</b>	9
<b>Prix</b>	10
<b>Passage dans les communes</b>	11
<b>Permanence &amp; Lieux pratiques</b>	12
<b>Hébergement &amp; Restauration</b>	13
<b>Étape 1</b>	14 à 17
<b>Étape 2</b>	18 à 21
<b>Étape 3</b>	22 à 24
<b>INFOS PRATIQUES</b>	
<b>Dispositif de secours</b>	25
<b>Contacts</b>	26
<b>Plan de course</b>	27
<b>Partenaires</b>	28
<b>ANNEXE</b>	
<b>Règlementation Coupe de France DN2 2018</b>	29 à 35



**L**e Département est toujours présent aux côtés des clubs qui font vivre le sport en Charente-Maritime et leur apporte toute son attention. C'est avec fierté qu'il soutient activement l'A.PO.GÉ cycliste dans toutes ses activités, pour le meilleur et aussi...pour le meilleur.

Je pense bien sûr au beau Team U Cube 17, qui a déjà assuré plusieurs podiums cette année et que l'on espère voir briller encore, à l'occasion notamment de la 3<sup>ème</sup> manche de Coupe de France des clubs de Division 2, lors des Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac, en mai prochain.

C'est la « petite reine » féminine qui fait des merveilles en Division nationale. Ce sont les vertus du cyclisme mises à disposition des jeunes en difficulté et des collégiens de Gémozac, initiés à l'activité du VTT. Le calendrier des épreuves est intense pour les licenciés, pour le plus grand bonheur des passionnés.

Bonne route à toutes et tous !

Dominique BUSSEREAU  
Président du Département de la Charente-Maritime  
Et de l'Assemblée des Départements de France



**L**es Boucles Nationales du Printemps 2019 s'élanceront depuis la commune de Mazerolles avec le contre-la-montre individuel le 10 Mai 2019. Cent trente deux coureurs partiront toutes les minutes pour effectuer une boucle de 21,2 km avec l'espoir de réaliser un bon chrono...

Notre petite commune, de 250 habitants, est heureuse de pouvoir accueillir une compétition sportive de haut niveau et un sport toujours aussi populaire. Les cyclistes viendront à la rencontre des habitants.

Je tiens à remercier tous les bénévoles de la commune qui prêteront leur concours au club organisateur L'A.PO.GÉ Cycliste qui a obtenu de la Fédération Française de Cyclisme le label Coupe de France des clubs de Division Nationale 2 pour son épreuve fétiche « Les Boucles Nationales du Printemps ». Mes remerciements vont également à mes collègues maires des communes de Saint Quantin de Rançannes, Saint Palais de Phiolin, Champagnolles, Saint Germain du Seudre, Givrezac et Tanzac qui mettront en place la sécurité sur la Boucle empruntée par cette étape.

Jean-Jacques ELIE  
Maire de Mazerolles



**D**epuis 2008, les Boucles Nationales du Printemps sont devenues une institution dans la vie sportive départementale qui bénéficie d'un soutien sans faille des collectivités locales.

Leur retour dans le programme de la Coupe de France DN2 pour l'édition 2019 constitue une belle reconnaissance du sérieux des bénévoles de l'Association Pons Gémozac Cycliste par les instances fédérales.

Avec une 3<sup>ème</sup> journée et un contre-la-montre individuel, le cocktail charentais s'annonce sous les meilleurs auspices, en espérant que les degrés seront bien présents en mai.

Mais quelle que soit la couleur du ciel, j'ai confiance dans les coureurs de l'équipe locale pour qu'ils démontrent tout leur talent jusqu'au dimanche, jour de la Saint Achille.

Loïc GIRARD  
Président de la CDC de Gémozac  
Maire de Gémozac



**L'**organisation des Boucles Nationales du Printemps représentent un gros investissement en temps pour les membres de l'A.PO.GÉ Cycliste. Les efforts consentis sont reconnus par les instances de la fédération française de cyclisme qui, cette année encore, ont donné le label Coupe de

France des clubs de division nationale 2 à l'épreuve.

Les membres de l'A.PO.GÉ Cycliste tiennent à remercier toutes les personnes qui apportent leur concours à cette compétition qui se déroulera en 3 étapes dont un contre-la-montre individuel pour répondre au cahier des charges fédéral.

Ils remercient également chaleureusement tous les partenaires privés et les collectivités qui apportent leur soutien financier.

Les organisateurs souhaitent la bienvenue aux 22 équipes qui représentent le 2<sup>ème</sup> meilleur niveau amateur français en formulant le vœu qu'elles offrent un spectacle sportif de qualité aux spectateurs.

Les membres de l'A.PO.GÉ Cycliste



La commune de Berneuil est une commune rurale de 1 160 habitants située sur l'axe routier Saintes – Pons. Son territoire s'étend du Nord au Sud de Courcoury à Villars en Pons sur une surface d'environ 25 Kms<sup>2</sup> dont 900 hectares de forêts et marais. La vallée de la Seugne affluent du fleuve Charente baigne ses zones de marais et lui confère cette particularité de calme et de tranquillité que tout un chacun essaie de trouver. Un réseau dense de voies communales et de chemins ruraux permet des ballades tranquilles à pied ou à vélo. L'économie de la commune est à 50% agricole, le reste est réparti sur les activités de commerce et d'artisanat. La vie associative est active, en effet une dizaine d'associations permettent à la population de se retrouver autant dans le domaine sportif (football, motocross, VTT, gym, yoga,) que dans des domaines aussi variés que la chasse et le théâtre. Une association en particulier permet à nos anciens de se retrouver 2 fois par mois et ainsi d'entretenir des liens qui peuvent éviter l'isolement des personnes âgées, situation fréquente dans nos territoires ruraux. Une autre association a un rôle important sur la commune, c'est une association d'assistantes maternelles, leur action auprès des jeunes enfants permet à ceux-ci d'appréhender la vie en collectivité et ainsi d'améliorer leur intégration dans l'école. La commune possède une école composée de 4 classes dont 2 de maternelle, en RPI avec Préguiillac, ce groupement scolaire environ 170 élèves. Aux confins de la CDA de Saintes, la commune fait partie de la CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole. C'est à ce titre que le 11 mai 2019 la commune de Berneuil sera commune de départ et d'arrivée d'une épreuve cycliste de niveau national. Les Boucles Nationales du Printemps organisées par L'A.P.O.GÉ Cycliste se dérouleront sur le week-end et sur le territoire de la CDC de Gémozac et de l'ex CDC de Pons.

En tant que maire c'est à ce titre, que je vous invite à venir nombreux sur les bords des routes et du circuit de Berneuil afin d'encourager les coureurs.

*BON WEEK-END SPORTIF*

Joël REIGNIER, Maire de BERNEUIL



Du 10 au 12 Mai 2019, Pons va vivre au rythme des coups de pédale des cyclistes.

L'A.P.O.GÉ Cycliste a été, cette année encore, retenue par la Fédération Française de Cyclisme pour organiser la 3<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France des clubs de Division Nationale 2 sur son épreuve fétiche « Les Boucles Nationales du Printemps ».

Une vingtaine d'équipes de 6 coureurs viendra donc en découdre sur les routes de nos villes et nos villages pendant les 3 jours.

Mazerolles sera le haut lieu de l'étape contre-la-montre individuelle le 1er jour, Berneuil sera lieu de départ et d'arrivée de la deuxième étape, Chadenac accueillera le départ de la dernière étape qui se terminera sur le circuit de PONS où sera jugée l'arrivée finale de l'épreuve.

Nul doute que nous assisterons à un spectacle sportif de toute beauté, cela permettra aux Pontois de pouvoir encourager les coureurs du club local TEAM U CUBE 17 – A.P.O.GÉ CYCLISTE qui auront à cœur de briller sur leurs terres.

Dans le même temps se déroulera une randonnée cyclo-sportive « La Michel PITARD en Haute Saintonge » pour rendre hommage à l'ancien cycliste professionnel, décédé l'an passé, et qui fut licencié au club Pontois.

Nous souhaitons que la météo soit clémente pour garantir une pleine réussite à cette manifestation sportive de grande qualité.

Tous nos encouragements vont à l'ensemble des bénévoles du club et à l'encadrement qui travaillent d'arrache-pied toute l'année pour organiser une telle manifestation.

Le Maire de PONS  
Jacky BOTTON



La commune de Chadenac est particulièrement heureuse d'accueillir le départ de la 3<sup>ème</sup> étape des 36<sup>ème</sup> Boucles Nationales du Printemps, l'une des épreuves cyclistes « phare » de notre département.

La viticulture est une ressource économique importante de notre commune située en Petite Champagne. La commune de près de 500 habitants est dans la zone d'appellation d'origine contrôlée du cognac. Elle sera sillonnée par le peloton des concurrents des Boucles Nationales du Printemps et par les participants de la cyclo-sportive « La Michel Pitard en Haute Saintonge ».

C'est avec plaisir que nous mettrons tout en œuvre pour que ces compétitions se déroulent dans les meilleures conditions avec le concours des bénévoles chadenacais. Chadenac et sa municipalité ont à cœur d'apporter leur soutien à ce sport qui leur est cher, aux organisateurs dévoués à cette discipline et aux bénévoles qui vont assurer la sécurité et le bon déroulement de cette troisième étape. Je suis convaincu que cette manifestation sera couronnée de succès grâce à tous les acteurs, succès populaire, festif et sportif.

Gérard GUIBERT, Maire de Chadenac



**2018 : Sten Van Gucht** Villefranche Beaujolais  
**1ère étape Alan Riou** Team Pays de Dinan  
**2è étape Sten Van Gucht** Villefranche Beaujolais  
**2017 : Fabio Do Rego** TeamPeltrax CSD  
**1ère étape Arnold Christobal Olavarria** Aberca BBAC  
**2è étape Laurent Evrard** VC Villefranche Beaujolais  
**2016 : Christophe Masson** EC Raisme Petite Forêt  
 1<sup>ère</sup> étape Clément Orceau POC Côte de Lumière  
 2<sup>ème</sup> étape Stephen Guével Côte d'Armor Cyclisme  
**2015 : Simon Buttner** Bourg en Bresse Ain Cyclisme  
 1<sup>ère</sup> étape Fabien Schmidt Côte d'Armor Cyclisme  
 2<sup>ème</sup> étape Simon Buttner Bourg en Bresse Ain Cyclisme  
**2014 : Vincent Colas** UC Nantes  
**2013 : David Cherbonnet** V.C Pays de Loudéac  
**2012 : Alo Jakins** V.C Rouen  
**2011 : Romain Guillemois** Vendée U Pays de la Loire  
**2010 : Gwenaël Teillet** Team U Nantes Atlantique  
**2009 : Gwenaël Teillet** Team U Nantes Atlantique  
**2008 : Paul Poux** TOP 16  
**2007 : Gilles Canouet** U.S Montauban 82  
**2006 : Stéphane Bellicaud** Deux Sèvres Cyclisme  
**2005 : Stéphane Bellicaud** Deux Sèvres Cyclisme  
**2004 : Jérôme Bonnace** U.C Châteauroux  
**2003 : Tarno Raundsepp** Nantes 44 Cyclisme

**2002 : Hayden Roulston** Bressuire A.C  
 Cycle Poitevin  
**2001 : Bertrand Guerry** Jean Floc'h Mantes  
 V.S Dinan  
**2000 : Frédéric Delalande** U.S Montauban  
 U.S Montauban  
**1999 : Yvonnice Bolgiani** Vendée U  
 C.C Marmande  
**1998 : Gilles Canouet** U.S Montauban  
**1997 : Olivier Asmaker** Tarbes Cycliste  
**1996 : Philippe Mauduit** C.R.C Limoges  
**1995 : Guillaume Destang** C.R.C Limoges  
**1994 : Stéphane Barthe** Cycle Poitevin  
**1993 : Pascal Berger** U.S Montauban  
**1992 : Vincent Guilloux** U.S Caudrot  
 VCCO La Rochele  
**1991 : Thierry Ferrer** U.C Châteauneuf  
**1990 : Philippe Escoubert** U.S Le Bouscat  
**1989 : Philippe Bocquier** CC Périgueux  
**1988 : P.Raymond Villemiane**  
**1987 : Laurent Brochet**  
**1986 : Gérard Simmonot**  
**1985 : Fernand Lajo**  
**1984 : Laurent Mazeaud**

*Les coureurs surlignés en bleu ont été ou sont encore professionnels*



## Engagements & Règlements

### Participation

La participation à l'épreuve se fera dans le strict respect de la réglementation de la fédération française de cyclisme consultable sur le site <https://www.ffc.fr/reglementation-federale/>, du règlement de la Coupe de France jointe en annexe et du règlement particulier ci-dessous.

Toutes précisions pourront être apportées par le jury des arbitres lors de la réunion des directeurs sportifs.

### Engagements

Les engagements devront être effectués sur le module Cycleweb du site de la fédération française de cyclisme.

### Organisation

L'épreuve 36<sup>ème</sup> Boucles Nationales du Printemps est organisée par **L'A.PO.GÉ Cycliste** les 10, 11 & 12 mai 2019 en 3 étapes dont 1'étape contre la montre individuel.

### Type d'Épreuve

L'épreuve compte pour la troisième manche de la **Coupe de France des Clubs DN2 2019**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

L'épreuve est en classe **Nationale Élite 3.55**

### Etape 1

La 1ère étape se disputera en contre la montre individuel entre Mazerolles-Mazerolles sur la distance de 21,2 kms.

Afin de permettre aux directeurs sportifs de suivre tous leurs coureurs les départs seront donnés toutes les minutes et par vague de 22 coureurs représentant toutes les équipes. Un délai de 15 minutes séparera chacune des vagues. Les directeurs sportifs donneront l'ordre de passage de leurs coureurs, au plus tard, lors de la réunion des directeurs sportifs.

### Etape 2

Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape se déroulera à Berneuil (17460), la longueur de l'étape sera de 161,5 kms dont 2 tours d'un circuit de 10,7 kms à Berneuil. Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée. La dotation de cette étape sera de 1220 €/20.

### Etape 3

Le départ sera donné à Chadenac et l'arrivée jugée à Pons après 149,8 km (dont 3 tours de circuit de 6.6 km à Chadenac et 7 tours de 7 kms à Pons). Le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée des coureurs. La dotation sera de 1220 €/20.

### Classement général

Le classement général, parrainé par le Conseil Départemental de Charente-Maritime sera établi par l'addition des temps

des 3 étapes. La dotation est de 1220€/20. Le port du maillot JAUNE est obligatoire.

### CORPS ARBITRAL

**Président du Jury** : Joël ALIES – 06.11.51.03.51

**Commissaire 1** : Patrick VERMEULEN – 06.17.32.38.33

**Commissaire 2** : Séverine JAMAIN – 06.27.39.02.00

**Juge Arrivée** : Claude GODIN – 06.84.60.30.18

**Chronométrateur 1** : Alain VANDAL – 06.73.51.12.72

**Chronométrateur 2** : Emmanuel LEGROS - 06.10.83.20.09

**Commissaire Moto 1** : Carine BROUSTAUT - 06.86.80.60.25

**Commissaire Moto 2** : Christelle PINEAU – 06.48.60.14.77

**Commissaire stagiaire** : Sophie COLLET - 07.67.94.09.72

**Commissaire stagiaire** : Alisson RASSET

**Voiture Balai** : Mado TEMPLERAUD – 06.73.65.26.58

## Classement meilleur espoir

Le classement général du meilleur espoir (-de 23 ans), parrainé par la Communauté des communes de Gémozac sera établi au temps. Le classement général final sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC est obligatoire.

## Classement meilleur 2<sup>ème</sup> catégorie

Le classement général du meilleur 2<sup>ème</sup> catégorie, parrainé par la ville de Pons sera établi au temps. Le classement général sera établi par l'addition des temps des 3 étapes. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLEU est obligatoire.

etc.

## Classement général des points chauds

Le classement général individuel des points chauds, parrainé par GROUPAMA, sera établi après la 2<sup>ème</sup> étape et après la 3<sup>ème</sup> étape par addition des points obtenus lors des différents classements cités dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribuera 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de victoires aux sprints intermédiaires, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot VERT est obligatoire.

## Classement général du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur, parrainé par le région NOUVELLE AQUITAINE, sera établi après la 2<sup>ème</sup> étape et après la 3<sup>ème</sup> étape par l'attribution de points en fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées dans le descriptif des étapes. Chaque sprint intermédiaire attribue 5 pts, 3 pts, 1 pt. En cas d'égalité, il est tenu compte : du nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées, du classement général individuel au temps. La dotation est de 190 €/3. Le port du maillot BLANC à POIS ROUGE est obligatoire.

## Classement général par équipe

Le classement général par équipes sera établi par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les 3 étapes. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places par équipe du jour, nombre de deuxièmes places. La meilleure équipe sera appelée au protocole avant le départ de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape et après la 3<sup>ème</sup> étape.

## Coureur « le plus combatif »

Le coureur le plus combatif de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> étape, parrainé par la HAUTE SAINTONGE sera désigné par le Président du jury des arbitres et par le Directeur de l'organisation. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs. Le port du maillot ROUGE est obligatoire.

## Coureur « le meilleur équipier »

Un coureur sera désigné le meilleur équipier de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> étape. Le meilleur équipier sera parrainé par les Ets FORTET-DUFAUD. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

## Coureur « le meilleur régional »

Le meilleur coureur régional de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> étape sera récompensé et recevra une prime de 60 €. Cette récompense patronnée par les Ets CHALVIGNAC sera attribuée au coureur de la région Nouvelle-Aquitaine le mieux classé de chaque étape.

## Classement combiné

Le classement combiné, patronné par le garage SAS RELAIS DE SAINTONGE sera établi chaque jour, entre les trois premiers du classement général des points chauds et le classement général du meilleur grimpeur. Une prime de 60 € sera attribuée au premier des étapes 2 et 3.

## Primes ponctuelles

Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

## Dépannage

Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.

**Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des arbitres.**

## Zone de ravitaillement

La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs. Elles sont citées dans le descriptif des étapes. Elles seront délimitées par un panneau « Début de Zone de Ravitaillement » et « Fin de Zone de Ravitaillement ».

## Zone verte

Une zone verte sera mise en place pour les déchets juste après les zones de ravitaillement et sur les circuits. Le non-respect de cette zone verra la mise en place d'une sanction par le collège arbitral.

## Protocole

Les coureurs devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie après chaque étape. Les détails et les coureurs concernés figurent sur le tableau de la page 12. Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait été fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée.

## Contrôle médical

Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

## Radio-tour

L'information course sera assurée par la société MDS. Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550

## Flèches et directions

Les étapes en ligne ne comportent pas de départ fictif. Les flèches aériennes « MATÉRIAUX NORD BLAYAIS » sont de couleur rouge.

## Réclamation

Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.

## Frais de déplacement

Des frais de déplacements seront octroyés aux équipes conformément au règlement de la Coupe de France des clubs des Division Nationale 2.

## Délais d'arrivée

Les délais d'arrivée sont fixés à 10 % par l'organisateur. Ils pourront être corrigés par le jury des arbitres en accord avec l'organisateur en fonction de la configuration de la course

## Caution

Une caution de 30 € sera demandée pour la remise des dossards et des plaques de cadres.



	Classement	Étape 1	Étape 2	Étape 3	PARTENAIRE
Vainqueur étape	étape	X	X	X	Communes d'accueil
Meilleur espoir	étape	X	X	X	Communes d'accueil
Meilleur 2ème catégorie	étape	X	X	X	Communes d'accueil
Maillot jaune	Général individuel	X	X	X	Conseil départemental Charente-Maritime
Maillot blanc	1er espoir	X	X	X	Communauté des communes de Gémozac
Maillot bleu	1er/2ème catégorie	X	X	X	Ville de Pons
Maillot vert	Points chauds		X	X	Groupama
Maillot à pois	Grimpeur		X	X	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Trophée meilleure équipe	équipe	X	X	X	Matériaux Nord Blayais
Maillot du plus combatif	désignation		X	X	Communauté de communes de Haute Saintonge
Écharpe meilleur équipier	désignation		X	X	Ets Fortet Dufaud
Écharpe meilleur régional	Classement étape	X	X	X	Ets Chalvignac
Écharpe du combiné	Points chauds et Grimpeur		X	X	SAS Relais de Saintonge garage Renault

1ère étape	2ème étape	3ème étape	Général	Espoir (Général)	2ème catégorie (général)	Équipe	Points chauds (général)	Grimpeur (général)	Combiné (général)	Combatif (par étape)	Équipier (par étape)	Meilleur régional (par étape)
1220/20	1220/20	1220/20	1830/20	122/3	69/3	122/3	91/3	91/3	60/1			
246,00 €	246,00 €	246,00 €	381,00 €	61,00 €	32,00 €	61,00 €	46,00 €	46,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
183,00 €	183,00 €	183,00 €	274,00 €	38,00 €	23,00 €	38,00 €	30,00 €	30,00 €				
146,00 €	146,00 €	146,00 €	221,00 €	23,00 €	14,00 €	23,00 €	15,00 €	15,00 €				
122,00 €	122,00 €	122,00 €	183,00 €									
98,00 €	98,00 €	98,00 €	146,00 €									
85,00 €	85,00 €	85,00 €	122,00 €									
67,00 €	67,00 €	67,00 €	99,00 €									
55,00 €	55,00 €	55,00 €	73,00 €									
37,00 €	37,00 €	37,00 €	66,00 €									
24,00 €	24,00 €	24,00 €	61,00 €									
21,00 €	21,00 €	21,00 €	46,00 €									
20,00 €	20,00 €	20,00 €	38,00 €									
18,00 €	18,00 €	18,00 €	27,00 €									
17,00 €	17,00 €	17,00 €	23,00 €									
15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	15,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	11,00 €									
14,00 €	14,00 €	14,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	9,00 €									
12,00 €	12,00 €	12,00 €	8,00 €									



BERNEUIL - BERNEUIL (2ème étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
SAINT LEGER	3.2		
VILLARS EN PONS	8.3	PRIME	20, 12, 8 €
JAZENNES	11.5	PRIME	25, 15, 10 €
TANZAC	14.8	PRIME	25, 15, 10 €
GIVREZAC	16.9	PC	5, 3, 1 pts
ST GERMAIN S.	23.1		
CHAMPAGNOLLES	25.7	PRIME	15, 10, 5 €
BOIS ST GENIS	30.2		
ST GENIS STGE	34.2	PC	5, 3, 1 pts
ST CIERS (La Jasserie)	43.3	MG	5, 3, 1 pts
ST THOMAS C.	47.2	MG	5, 3, 1 pts
LES JUSTICES	51.1	MG	5, 3, 1 pts
ST DIZANT	53.1		
LORIGNAC	55.4		
ST FORT S/GDE	57.8	PRIME	15, 10, 5 €
MAGELOUP	59.4	MG	5, 3, 1 pts
MORTAGNE	62.9	MG	5, 3, 1 pts
ST SEURIN D'UZET	68.4		
VIROLLET	76		
GEMOZAC	80		
CRAVANS	85.1	PC	5, 3, 1 pts
ST ANDRE DE LIDON	89.6	PRIME	25, 15, 10 €
THAIMS	94.5		
MONTPELLIER M.	99.3		

BERNEUIL - BERNEUIL (2ème étape) SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
MEURSAC	104.3		
THEZAC	107.8	PC	5, 3, 1 pts
VARZAY	111.7		
RETAUD	114.6	PRIME	30, 20, 10 €
RIOUX	121.4		
CRAVANS	124.5		
ST SIMON DE P.	125.8		
TESSON	130.6		
BERNEUIL 1er passage	140.1	PC	5, 3, 1 pts
BERNEUIL 2è passage	150.8		
BERNEUIL 3è passage	161.5		

CHADENAC - PONS (3ème étape)			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
CHADENAC 2è pas.	13.1	PC	5, 3, 1 pts
MARIGNAC	23.3		
ST GREGOIRE A.	27.0		
MOSNAC S/SEUGNE	28.8	PC	5, 3, 1 pts
BELLUIRE	32.6		
FLEAC S/SEUGNE	33.8		
AVY	38.2	PRIME	15, 10, 5 €
BIRON	42.3		
MEUSSAC	44.0		
PERIGNAC	48.2		

CHADENAC - PONS (3ème étape) SUITE...			
COMMUNE	KMS	SPRINT	DÉTAIL
COULONGES	52.7	PC	5, 3, 1 pts
MEUSSAC	56.9	MG	5, 3, 1 pts
PERIGNAC	60.5	PRIME	15, 10, 5 €
SALIGNAC	67.2		
BRIVES S/CHTE	69.5		
ROUFFIAC	73.1		
ST SEVER DE STGE	76.8		
ST SEURIN DE P.	86.0		
BOUGNEAU	90.4	PC	5, 3, 1 pts
LIJARDIERES	95.4		
PONS 1er passage	100.7		
BONDONNAT 1er pas.	104.7	MG	5, 3, 1 pts
PONS 2ème passage	107.8		
BONDONNAT 2è pas.	111.7	MG	5, 3, 1 pts
PONS 3ème passage	114.8		
BONDONNAT 3è pas.	118.8		
PONS 4ème passage	121.8		
BONDONNAT 4è pas.	125.8	MG	5, 3, 1 pts
PONS 5ème passage	128.8	PC	5, 3, 1 pts
BONDONNAT 5è pas.	132.8		
PONS 6ème passage	135.8		
BONDONNAT 6è pas.	139.8	MG	5, 3, 1 pts
PONS 7ème passage	142.8		
PONS 8ème passage AR	149.8		



## Permanence

### Lieu & horaires d'ouverture

Accueil et retrait des dossiers **jeudi 9 mai 2019 de 16h15 à 18h15** salle Les Ménestrels (annexe 5), Place du Rempart à PONS

Responsable : Michel GASSE 06.77.62.77.46

### Réunion des directeurs sportifs

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, se tiendra le **jeudi 9 mai 2019 à 18h30** :

Salle Les Ménestrels (annexe 5), Place du Rempart 17800 PONS

En cas de nécessité, il pourrait être décidé de réunir les Directeurs Sportifs le vendredi salle des fêtes de Mazerolles, le samedi salle des fêtes de Berneuil, le dimanche salle des fêtes de Chadenac (voir les communiqués).

### Vendredi 10 Mai 2019

#### Signature feuille de départ à Mazerolles (17800) :

Tivoli près de la rampe de lancement - 1er Départ 12h30

### Samedi 11 Mai

#### Présentation des équipes et signature feuille de départ sur le podium protocolaire à Berneuil (17460) entrée du bourg :

11h30 à 12h15

Appels des coureurs : 12h15

Départ : 12h30

### Dimanche 12 Mai

#### Présentation des équipes et signature de la feuille de départ sur le podium à Chadenac près de la salle des fêtes :

11h30 à 12h15

Appel des coureurs : 12h15

Départ : 12h30

*Pour la présentation les coureurs devront se présenter par équipe complète.*

## Lieux pratiques

### Contrôle Antidopage

#### **Vendredi 10 mai 2019**

Mairie 17800 Mazerolles

#### **Samedi 11 mai 2019**

Vestiaires Football 17460 Berneuil

#### **Dimanche 12 mai 2019**

Centre de Secours Rue du Champ de Foire 17800 PONS



## Hébergement & Restauration

### Prise en charge

Toutes les équipes seront prises en charge à partir du dîner du Jeudi 10 mai 2019. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien, un assistant, soit **neuf personnes au total**.

Les directeurs sportifs devront impérativement, signaler par mail si leur équipe sera présente ou non au repas et préciser le nombre de personne **impérativement avant le 1er mai 2019**. Le non-respect engage des frais inutiles. L'organisation se donne le droit d'appliquer des **sanctions financières** déductibles des frais de déplacement.

Les équipes seront logées le Jeudi 10 Mai :

**Lycée Emile Combes 9, rue des cordeliers 17800 Pons**

**Chalets du Bois d'Usson camping municipal rue Carnot 17260 Gémozac:** - Martigues Sport Cyclisme - Les Sables Vendée Cyclisme - Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme - Occitane Cyclisme Formation

**Lycée Horticole le Petit Chadignac 17119 Saintes cedex**

Laval Cyclisme 53 - Team Cycliste Azuréen - VCU Schwenheim - UC Cholet 49 - VC Toucy Elite Restauration - CMA 93 St Michel

**Le petit déjeuner du vendredi matin sera servi sur place.**

**Auberge de Jeunesse Saintes**

VS Chartrain - Guidon Chalettois - VCA St Quentin - VC Vaulx

en Velin - Amicale Cycliste Bisontine -

**Le dîner du jeudi et le petit déjeuner du vendredi seront servis sur place.**

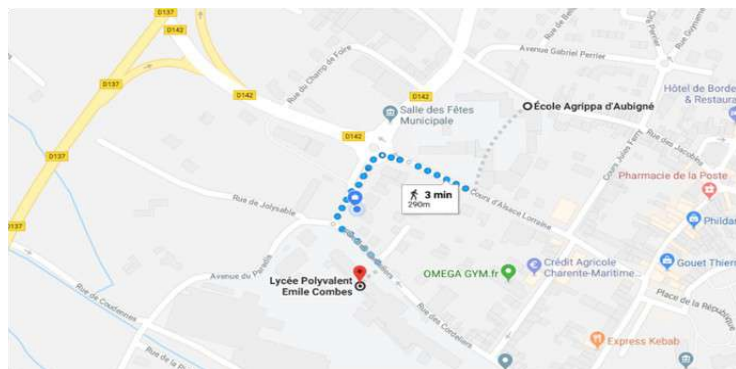
**Hôtel the Originals Saintes Recouvrance Ouest 3, boulevard de Recouvrance 17100 Saintes :**

Team Pays de Dinan - Océane Top16 - A.PO.GÉ Cycliste U Cube 17 - Union Vélocipédique Limoges U 87 - Dunkerque Littoral Cyclisme Cofidis Team - Cercle Gambetta Orléans Loiret - CC Périgueux Dordogne

**Le petit déjeuner du vendredi avec buffet à volonté sera servi sur place.**

Les équipes seront logées par l'organisation au Lycée Emile Combes 9, rue des cordeliers 1800 Pons à partir du vendredi. Accès possible le vendredi 11 mai à partir de **14h30**. Le parking de l'hébergement ne sera accessible qu'à partir de 17h30 mais un parking se situe à proximité du site.

Chaque équipe pourra venir avec des accompagnateurs en plus au tarif de 105 € par personne supplémentaire sous réserve de disponibilité.



**ATTENTION :**  
**Il vous faudra prévoir vos sacs de couchage.**

### Restauration

Les équipes seront à des tables indépendantes. Les repas seront en adéquation avec la pratique sportive et seront servis aux heures qui conviennent.

La restauration est prévue à :  
Salle des fêtes Roger Renaud  
Place de l'Europe  
17800 PONS

**Jeudi 10 Mai 2019**  
Dîner 19h30 - 20h00

**Vendredi 11 Mai 2019**  
Déjeuner 7h30 - 12h00

Puis Ecole Agrippa d'Aubigné  
10 Cours Alsace Lorraine  
17800 PONS

**Vendredi 11 Mai 2019**  
Dîner : 19h30 - 20h00

**Samedi 12 Mai 2019**  
Déjeuner : 7h30 - 9h30

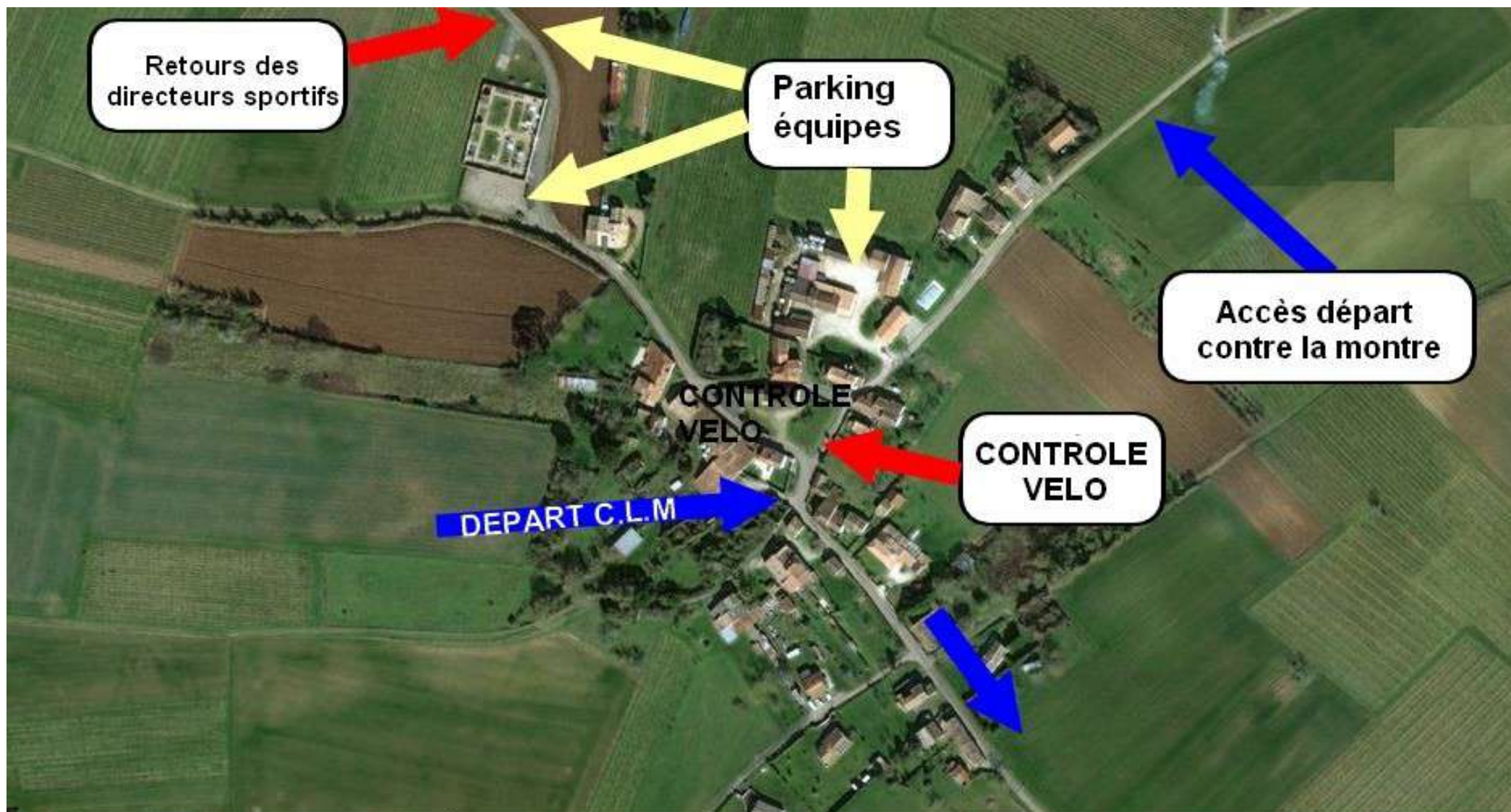
Dîner : 19h30 - 20h00

**Dimanche 13 Mai 2019**  
Déjeuner : 7h30 - 9h30

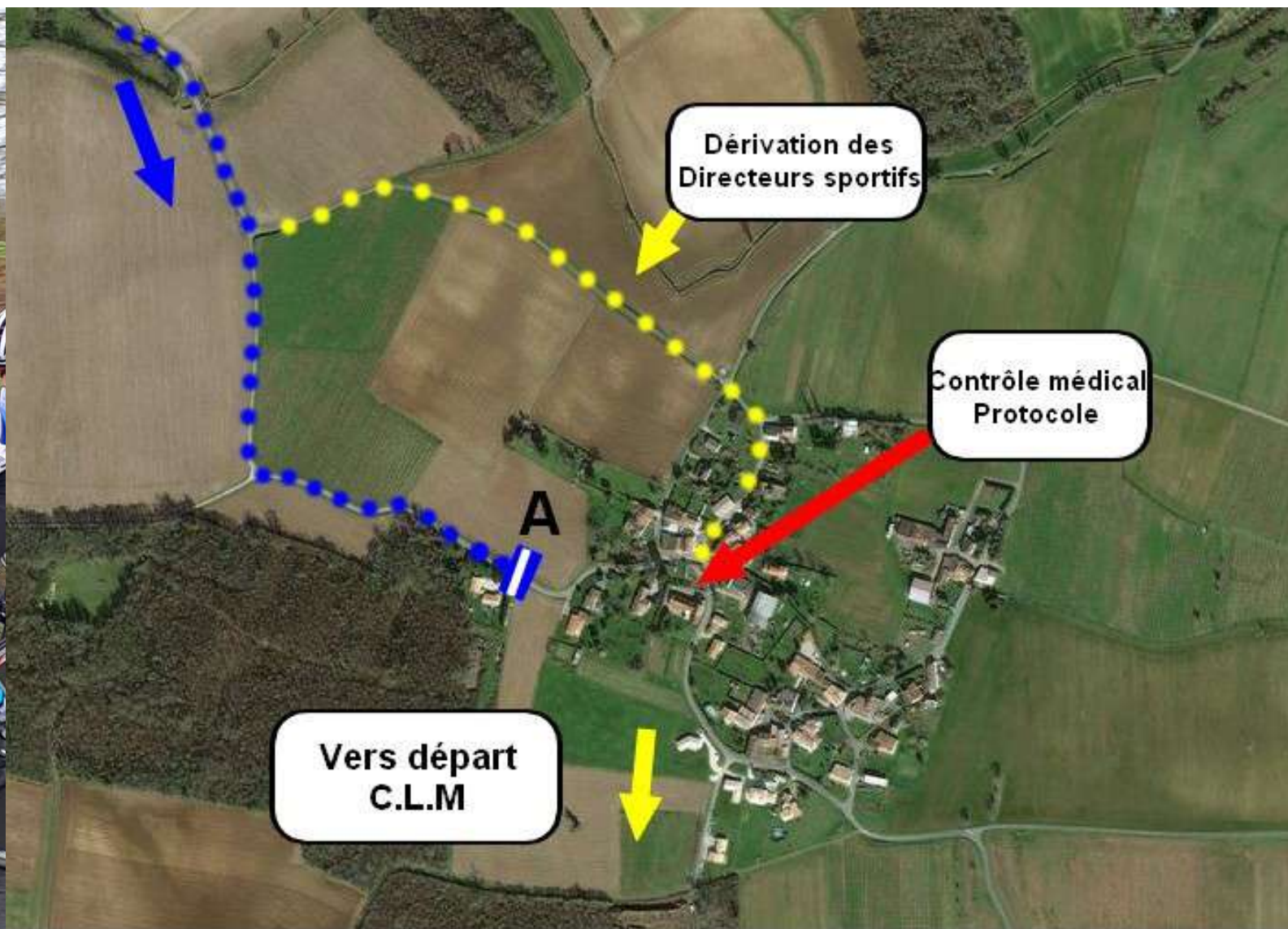


<b>ITINERAIRE DETAILLE</b>		<u><i>COMMUNE SAINT GERMAIN DU SEUDRE</i></u>		17.7	Bellevue
0.0	<b>DEPART MAZEROLLES</b> Rue B. Gautier D 249E2	8.0	Le Gagnon	18.0	Silo route Maine Moreau
0.4	Stop à droite D 144E1 -> St Quantin de Rançannes	9.2	La Métairie de Gagnon	18.4	Carrefour D 125 / D 732 à droite
	<u><i>COMMUNE SAINT QUANTIN DE RANCANNES</i></u>		Entrée bourg de Saint Germain du Seudre		<u><i>COMMUNE DE MAZEROLLES</i></u>
1.2	Les Piques	9.5	Rue des Charmilles	19.6	Impasse des Groies
1.6	Stop à gauche rue des Six Lierres		PK	19.8	Machennes église stop carrefour D 249E2 / D 249E2
1.7	La rue au Roy	9.6	Rue de la planche à Roy	19.9	Rue du Bois St Georges
2.1	Entrée bourg Saint Quantin de Rançanne	9.7	Carrefour D 144 / D 125 à droite D 125		Rue des Loges
2.2	Rue de la pointe	10.0	Rue de la Charmille (cimetière)		Rue du Magnolia
	Rue des Marchegays vers église		Carrefour D 125 / D 246 (Virollet) tout droit D 125	20.7	CV à gauche <b>Dérivation véhicules DS</b>
2.4	Carrefour D 248/D 144E1		Route de Givrezac à droite	21.2	<b>ARRIVÉE</b> <b>Entrée Les Vallières</b>
	Passage autoroute		<u><i>COMMUNE CHAMPAGNOLLES</i></u>		
3.7	Chez Laurenceau	11.9	Salanzac rue des Tourtelles		
	<u><i>COMMUNE SAINT PALAIS DE PHIOLIN</i></u>	12.5	Chez Charruaud		
4.4	Sortie du bois	13.2	Carrefour D 125 / D 143 tout droit D 125		
	Maine Chevalier à droite		<u><i>COMMUNE DE GIVREZAC</i></u>		
5.0	STOP D144e1 -> D 144	14.7	Route avant Givrezac		
	Rue des Papyrus	14.8	Carrefour D 125 / D 248 tout droit D 125		
5.3	PHIOLIN		Mairie		
	<u><i>COMMUNE CHAMPAGNOLLES</i></u>	15.0	Stop carrefour D 125 / D 248 tout droit		
6.5	Carrefour D 247 Lorignac	15.4	Rue de chez Reutin		
	Impasse du Plantis		<u><i>COMMUNE DE TANZAC</i></u>		
6.9	Lotissement rue du 19 mars 1962	15.9	Carrefour D 125 / D 248E tout droit D 125		
7.0	Rue du vélodrome D 143	16.7	Maine Augemon - rue de la Clie		
7.1	Croisement D 143 / D 144 tout droit D 144		Rue des Fleurs		
	Route du Temple	16.8	Route Maine Moreau		
7.5	SALANZAC les Grands Ormeaux	17.2	Chez Noly carrefour D 125 / D 248E		

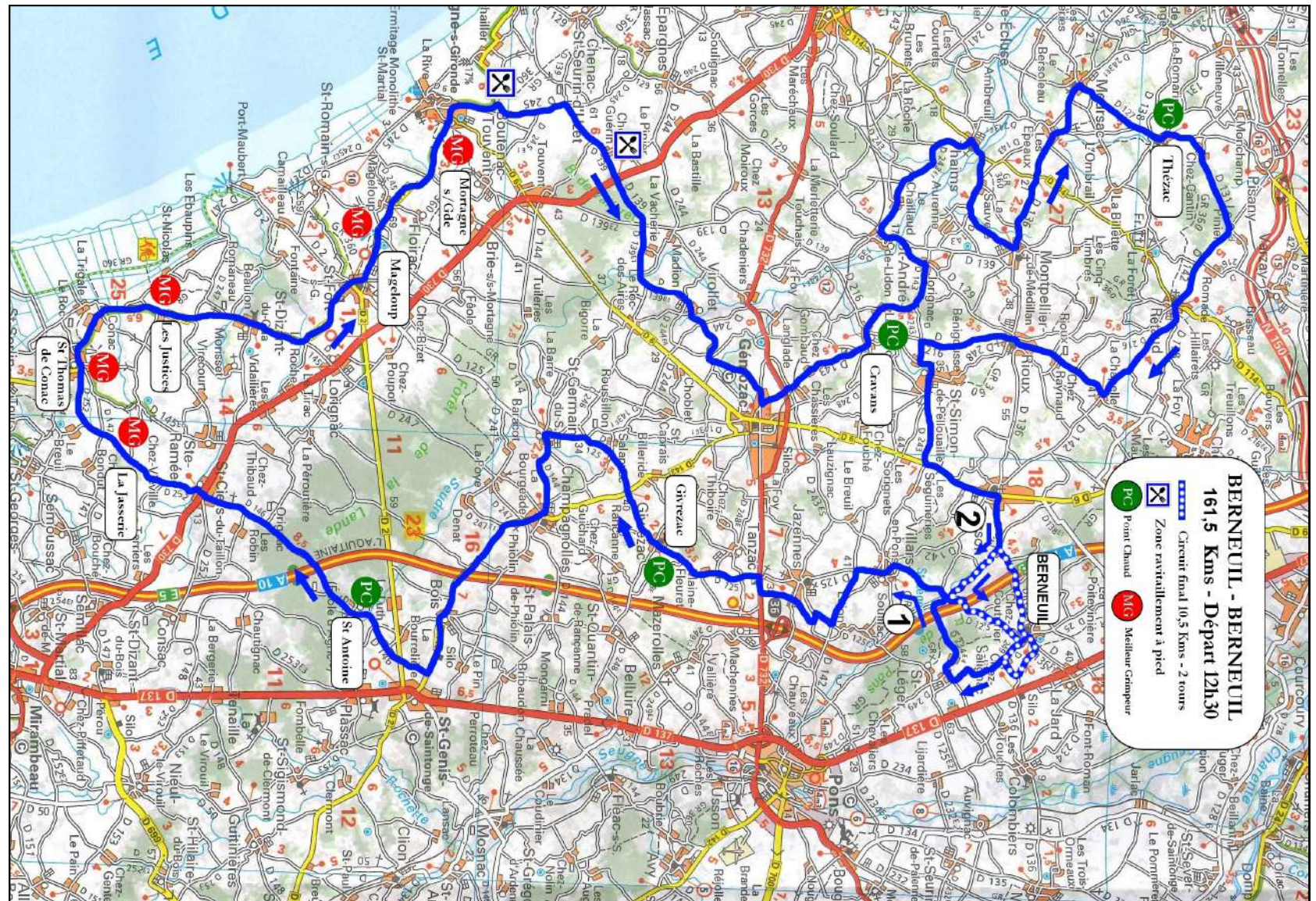
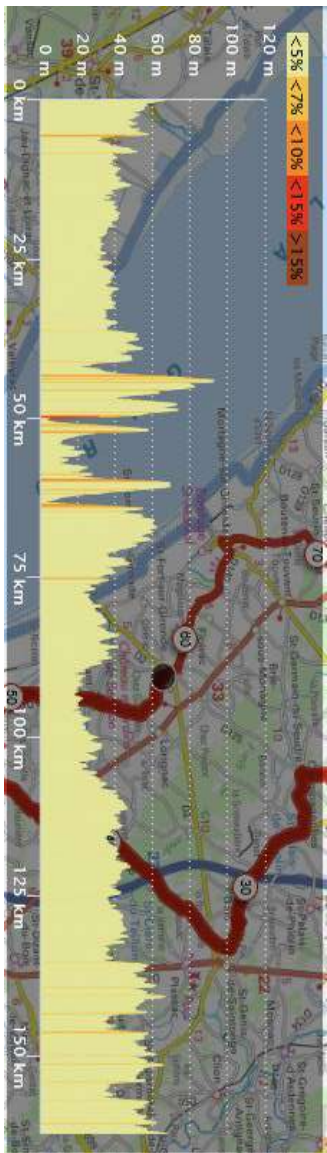














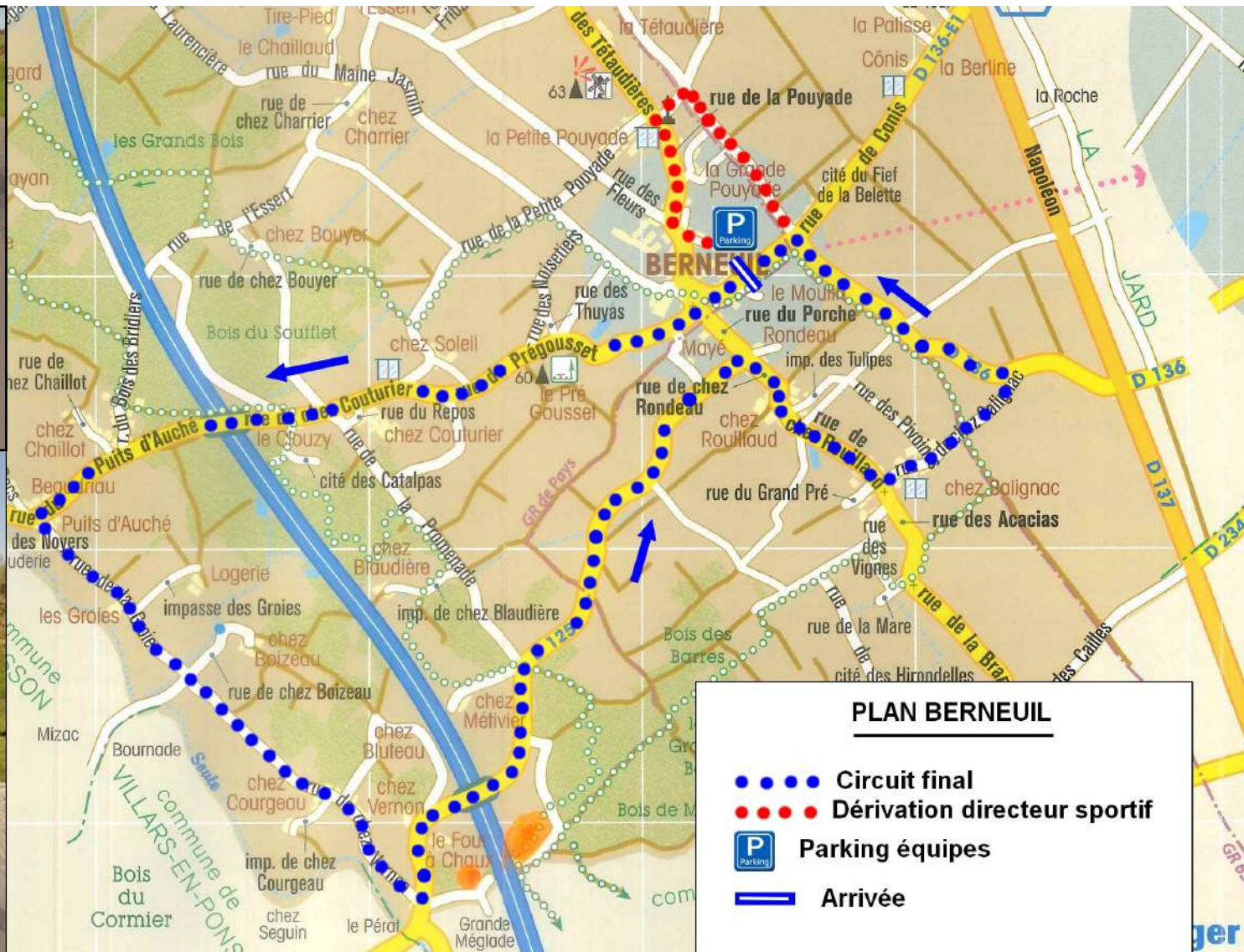
Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape D/A : BERNEUIL	PC MG ZR ZV	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
161.5	0.00	<b>BERNEUIL</b> Château d'eau D 136		12h30	12h30
	0.20	Stop D 136 => D 125 à gauche			
158.3	3.20	<b>SAINT LEGER</b> stop AD D 249		12h35	12h35
	3.40	Rue du Grand Village D 234*4			
	6.20	Croisement D 234e4 => D 125 AG			
153.2	8.30	D 125 => D 142 à gauche		12h42	12h41
		<b>VILLARS en PONS</b> rue des Vergers			
	8.90	D 142 => D 125 AG			
150.8	10.7	La Lionnette D 142 -> D 124*2 AD		12h46	12h45
	11.5	<b>JAZENNES</b> AG au petit bois			
	13.9	D 732 AD			
147.2	14.3	Crt PONS/GEMOZAC D 732 /D 125 AG		12h51	12h49
	14.8	<b>TANZAC</b> silo			
145.8	15.7	D 248e => D 125 tout droit chez Noly		12h53	12h51
	16.9	D 248e => D 125			
		<b>GIVREZAC</b> rue du Château	<b>PC</b>		
141.9	19.6	Stop D 248 / D 125 tout droit		12h56	12h54
140.6	20.9	D 143 / D 125 tout droit		12h58	12h56
	21.9	D 125 à gauche (serres)			
		D 146 / D 125			
		<b>ST GERMAIN DU SEUDRE</b> Cimetière			
138.4	23.1	D 125 / D 144 à gauche		13h04	13h01
		<b>CHAMPAGNOLLES</b> Grands Ormeaux			
135.8	25.7	Eglise D 144/ D 143		13h07	13h04
		D 143 / D 144 ttd <b>rétrécissement</b>			
	25.8	D 144 -> D 247 AD			
	26.4	D 247-> D 143 AG			
		D 247 -> D 143 tt droit			
131.3	30.2	<b>BOIS</b> Eglise <b>30 km rétrécissement</b>		13h15	13h12
		<b>SAINT GENIS DE SAINTONGE</b> Silo			
	32.1	D 143 => CV le Creuzet <b>route étroite</b>			
128.5	33	CV D2 => D 146 tout droit		13h19	13h16
		Les Grands Bernards			

	34.2	Carrefour le Chassac	<b>PC</b>		
		Saint Antoine Lycée			
		<b>ST CIERS DU TAILLON</b> gendarmerie			
120.6	40.9	D 146 -> D 730 à droite		13h31	13h27
		D 730 => D 252 à gauche			
118.2	43.3	La Jasserie	<b>MG</b>	13h35	13h30
	44.8	D 147 -> D 252 tout droit			
		Rue du Moulin			
		<b>ST THOMAS DE CONAC</b>			
	47.1	D 252 -> D 145 tout droit			
		STOP D 147 -> D 145 tout droit			
114.3	47.2	Eglise	<b>MG</b>	13h40	13h36
110.4	51.1	Les Justices	<b>MG</b>	13h46	13h40
108.4	53.1	Route du Sap		13h49	13h44
		<b>ST DIZANT DU GUA</b>			
106.1	55.4	<b>LORIGNAC</b> D 145e5 > D 145 Silo AG		13h52	13h47
		<b>ST FORT SUR GIRONDE</b>			
		Rue de la Fontaine <b>ralentisseurs</b>			
103.7	57.8	D 2 -> D 145 à droite et gauche		13h56	13h50
102.1	59.4	Château d'eau	<b>MG</b>	13h58	13h52
		<b>FLOIRAC</b> Mageloup (Pineau)			
100.9	60.6	Croist Mortagne/Floirac D245-> D145		14h00	13h54
98.6	62.9	Multiservices	<b>MG</b>	14h04	13h58
		<b>MORTAGNE</b> rue Rivallet			
97	64.5	D 6 => D 145 à droite		14h06	13h59
		Rue de la Charmille <b>ilots</b>			
		Stop à gauche D 145			
		Route du Village			
		Rue du Moulin Terrier	<b>ZV</b>		
95.6	65.9	Patte d'oie à droite D 145 => D 245		14h08	14h01
		La Sauzaie CV D 245 tout droit	<b>DZR</b>		
	68.4	<b>ST SEURIN D'UZET</b> D 245 => D 139 AD			
90.3	71.2	D 730 => D 139 tout droit	<b>FZR</b>	14h16	14h10
	72.8	D 139 => D 139e1 tout droit	<b>ZV</b>		
85.5	76	D 244e4 => D 139e1 tout droit		14h23	14h15
		<b>VIROLLET</b> mairie à droite			
81.5	80	<b>GEMOZAC</b> D 139e1 => C 732 à droite		14h29	14h20

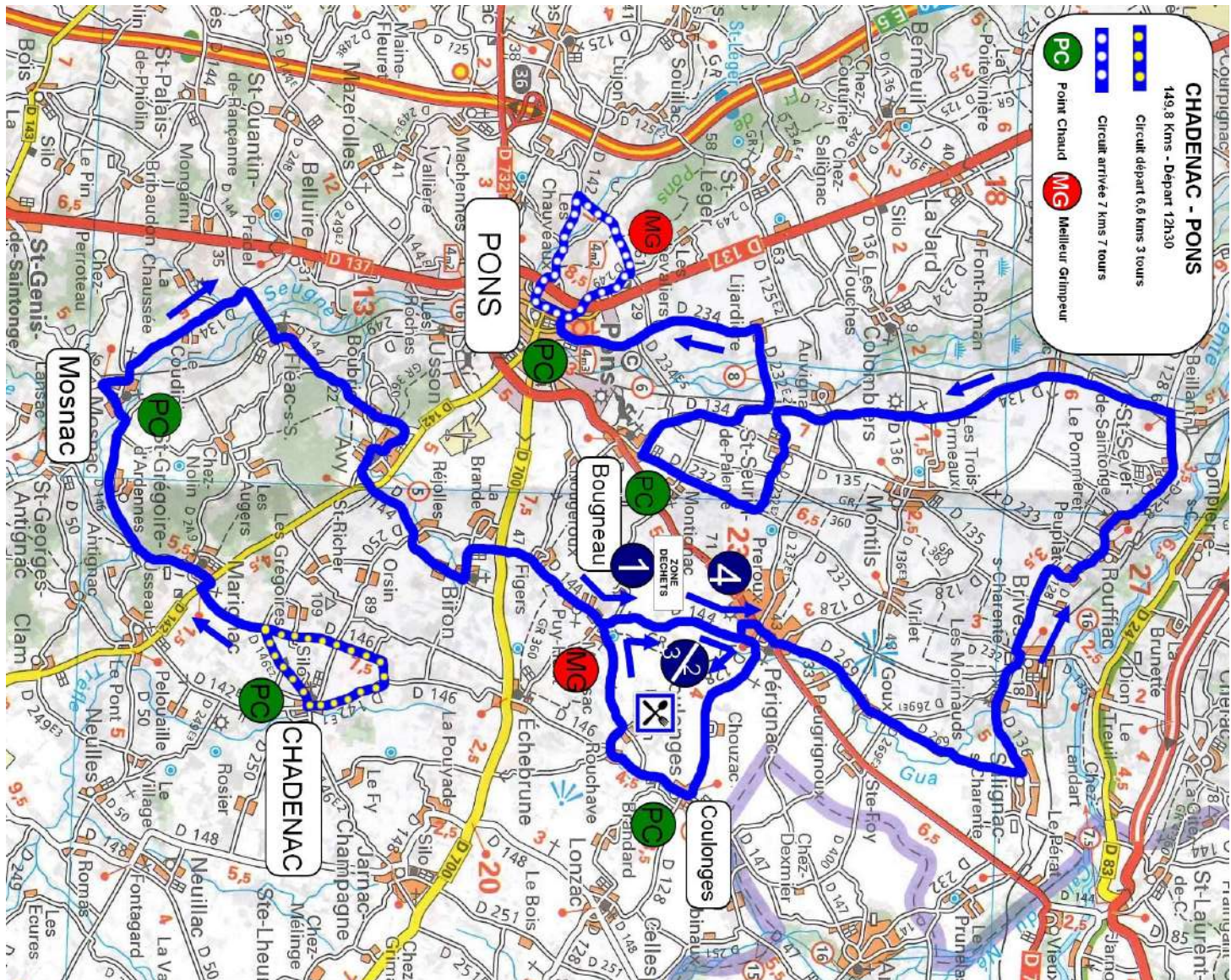
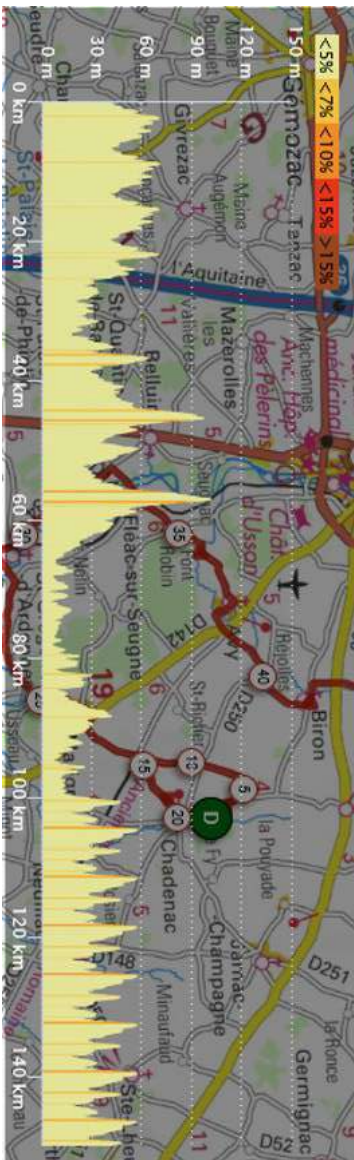
		C 732 => D 143 à gauche			
80.1	81.4	Stop D 732 => D 143 tout droit		14h31	14h23
		Déchetterie <b>passage à niveau</b>			
		<b>CRAVANS</b> parking <b>haricots</b>			
		Rue Benigousse <b>ralentisseur</b>			
76.9	84.6	Croisement D 216 => D 143 tout droit		14h35	14h27
	85.1	Rue des Moulins	<b>PC</b>		
74.8	86.7	D 243 => D 143 à gauche		14h38	14h30
		Les Brousses			
73.6	87.9	<b>JORIGNAC</b> D 143 => D 129 à gauche		14h40	14h34
	88.8	D 139 => D 129 à gauche			
71.9	89.6	<b>ST ANDRE DE LIDON</b> Eglise <b>ralentisseurs</b>		14h43	14h35
	89.9	D 139 => D 129 tout droit			
		D 129 => D 243 à droite			
		Le Chaillaud D 243 => D 243e1			
67	94.5	<b>THAIMS</b> D 243e1 => D 114 à droite		14h50	14h41
		Auberge des Amis <b>ralentisseurs</b>			
		Le Perat			
	95.9	D 114 => D 143 à droite			
64	97.5	Brandet D 143 -> CV AG		14h54	14h45
62.2	99.3	<b>MONTPELLIER DE MEDILLAN</b>		14h57	14h47
		CV => D 136 à gauche <b>épingle gauche</b>			
		D 136 mairie <b>ralentisseurs</b>			
59.8	101.7	D 114 => D 136 tout droit <b>danger</b>		15h00	14h50
		Les Epeaux de Meursac			
57.2	104.3	<b>MEURSAC</b> rue des Jardins		15h04	14h54
		Rue de la Motte <b>chicanes</b>			
		Rue de la Vallade <b>sur</b>			
		Rue du Champs de Foire <b>300 mètres</b>			
	104.9	D 136 => D 127 à droite			
	107.6	<b>THEZAC</b> D 127 tout droit			

53.7	107.8	Rue du Presbytère	<b>PC</b>	15h10	15h01
		D 131 => D 127 à droite			
	108.8	D 127 => D 131 à droite			
49.8	111.7	<b>VARZAY</b> D 131 => D 142 à droite		15h15	15h04
46.9	114.6	<b>RETAUD</b> place de la Mairie		15h19	15h08
		D 142 => D 114 à droite			
		D 114 => D 138 à gauche			
	115.1	D 138 => D 142 à droite			
43.2	118.3	La Chapelle D 142 => D 129 à droite		15h25	15h13
40.1	121.4	<b>RIOUX</b> D 219 => D 129 tout droit		15h30	15h18
		D 129 => D 216 à gauche			
37	124.5	<b>CRAVANS</b> D 216 => D 243 à gauche		15h34	15h22
		<b>ST SIMON DE PELOUAILE</b> <b>étroit</b>			
35.7	125.8	Ecole D 248 => D 243 tout droit		15h36	15h23
	128.5	Les Seguineries D 243 -> D 6 AG			
		<b>TESSON</b> <b>îlots centraux</b>			
30.9	130.6	Croisement restaurant TT droit		15h43	15h30
	130.8	D 6 -> D 136 AD			
29	132.5	<b>BERNEUIL</b> Rue de la Groie AD <b>ENTRÉE CIRCUIT</b>		15h46	15h33
27	134.5	CV -> D 125 AG		15h49	15h35
24.2	137.3	D 125 -> D 249 AD		15h53	15h39
	138.1	Rue Chez Salignac AG CV			
		Rue des Pivoines			
	138.7	CV -> D 136 AG			
	139.9	D 136 E1 -> D 136			
21.4	140.1	<b>BERNEUIL</b> <b>1<sup>er</sup> PASSAGE</b>	<b>PC</b>	15h57	15h43
		D 125 -> D 249 AD <b>3 KM</b>			
		Rue des Pivoines			
		CV -> D 136 AG <b>1 KM</b>			
		D 136 E1 -> D 136 <b>Dérivation</b>			
10.7	<b>150.8</b>	<b>BERNEUIL</b> <b>2<sup>ème</sup> passage 1<sup>er</sup> tour</b>		16h13	15h58
0.0	<b>161.5</b>	<b>BERNEUIL</b> <b>3<sup>ème</sup> passage ARRIVEE</b>		16h28	16h13









**CHADENAC - PONS**



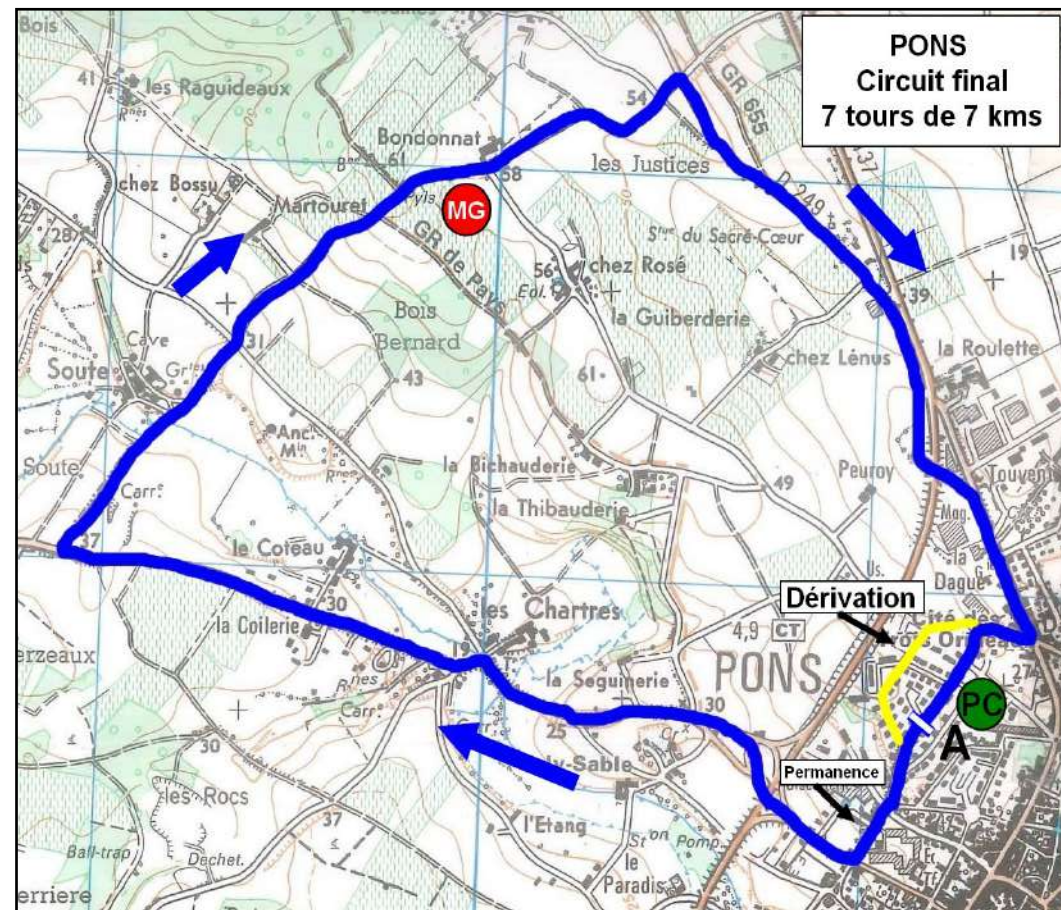
Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 3ème étape CHADENAC - PONS	PC MG ZR ZV	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h
149.8	0.0	<b>CHADENAC Salle des fêtes</b>		12h30	12h30
		D 146 <sup>e</sup> 1 -> D 146 <sup>e</sup> 2 à droite			
	2.1	D 146 <sup>e</sup> 2 -> D 146 à droite		12h33	12h33
	5.1	D 146 -> D 142 <sup>e</sup> 1 à droite			
143.3	6.5	Salle des fêtes 1 <sup>er</sup> passage		12h40	12h39
136.7	13.1	Salle des fêtes 2ème passage	<b>PC</b>	12h50	12h48
130.1	19.7	Salle des fêtes 3ème passage		12h59	12h57
126.5	23.3	<b>MARIGNAC D 146 -&gt; D 142 à droite</b>		13h06	13h03
		D 142 -> D 146 à gauche <b>ralentisseurs</b>			
		<b>ST GREGOIRE D'ARDENNES</b>			
	28.8	<b>MOSNAC SUR SEUGNE</b>	<b>PC</b>		
120.8	29	D 146 -> CV à droite <b>pont étroit</b>		13h13	13h11
		Chez Coudinier <b>30 km</b>			
117.2	32.6	<b>BELLUIRE D 134 -&gt; D 144 à droite</b>		13h19	13h15
		<b>FLEAC passage à niveau dangereux</b>			
116	33.8	D 144 à gauche direction AVY		13h21	13h17
		<b>AVY Boubry à droite</b>			
111.4	38.4	CV -> D 142 tout droit		13h27	13h23
		<b>BIRON lotissement</b>			
107.3	42.5	D 700 -> D 144 tout droit		13h33	13h29
		<b>MEUSSAC ralentisseurs + rétrécissement</b>			
104.6	45.2	CV > D 144 à gauche > Pérignac		13h37	13h33
101.6	48.2	<b>PERIGNAC La Fond Poirier à droite</b>		13h42	13h37
97.1	52.7	<b>COULONGES rue des Grands Jardins</b>	<b>PC</b>	13h48	13h43
		D146 -> D128 à droite			
95	54.8	Usson à gauche	<b>DZR</b>		
		<b>MEUSSAC rue du petit Bois</b>	<b>FZR</b>		
92.9	56.9	Château d'Eau n°3	<b>MG</b>	13h54	13h49
		CV -> D144 à droite	<b>DZV</b>		
		Chemin de la Fond Poirier	<b>FZV</b>		
89.3	60.5	<b>PERIGNAC D144 -&gt; D732 à droite</b>		14h00	13h54

		D732 -> D232e1 à gauche			
		D232e1 -> chemin de la Laiterie			
		Silo Cv -> D128 à gauche			
		D128 -> CV à droite			
		Croisement D269e1 -> D269 tout droit			
82.6	67.2	<b>SALIGNAC D269 -&gt; CV à gauche</b>		14h09	14h03
		CV -> D136 à gauche			
		Les Morinauds <b>ralentisseur</b>			
		D 269e1 => D 136 tout droit			
80.3	69.5	<b>BRIVES SUR CHARENTE</b>		14h13	14h06
		D 136 => D 135 à gauche			
		D 232 => D 135 à droite			
		<b>MONTILS D 128 tout droit Averton</b>			
76.7	73.1	<b>ROUFFIAC D 233 =&gt; D 128 tout droit</b>		14h19	14h11
		Rue de la Grande Métairie <b>ralentisseurs</b>			
		Rue de l'Embarcadère <b>îlots centraux</b>			
		<b>SAINT SEVER DE SAINTONGE ralentisseurs</b>		14h24	14h16
73	76.8	Chemin du Parc <b>Passage à niveau</b>			
		D 128 => D 134 à gauche <b>Passage à niveau</b>			
67.3	82.5	<b>MONTILS D136 -&gt; D134 tout droit</b>		14h31	14h23
		D134 -> D232e2 à gauche			
63.8	86	<b>ST SEURIN DE PALENNE ralentisseur/étroit</b>		14h37	14h29
		D232e2 -> D135 à gauche			
		D135 -> D232e2 à droite			
		ORVILLE D232e2 -> D232 à droite			
		Carrefour Montignac			
59.4	90.4	<b>BOUGNEAU Cimetière</b>	<b>PC</b>	14h44	14h35
		D232 -> D134 à droite <b>ralentisseur</b>			
		D234e5 -> D134			
		D135 -> D134 à gauche			
		D134 -> D232e2 à gauche			
		<b>Passage à niveau</b>			
54.4	95.4	<b>LJARDIERE D232e2 -&gt; D234 à gauche</b>		14h51	14h41
		Chemin de la Chapelle <b>îlots</b>			
		Chez Bonpain <b>ralentisseur / îlots</b>			
		<b>PONS Moulin Conteau à droite D 234</b>			



49.8	100	Rond point en face	<b>entrée circuit</b>		14h58	14h48
49.1	100.7	Rue de l'Assomption	<b>1er passage</b>		14h59	14h49
		Rue Gabriel Moreau	<b>ralentisseur</b>			
		Les Chartres à gauche				
		CV -> D 142				
		D 142 -> CV à droite				
		Soute				
		Croisement à droite => Martouret				
104.7		Côte de Bondonnat	<b>3 KM</b>	<b>MG</b>		
		Route de Bondonnat				
		Route de Versailles				
		Croisement à droite CV => D 249				
		Moulin des Justices suivre D 249				
		Entrée bretelle				
42	107.8	<b>2ème passage</b>	<b>fin du 1er tour</b>		15h09	14h58
	111.7	Côte de Bondonnat		<b>MG</b>		
35	114.8	<b>3ème passage</b>	<b>f in du 2ème tour</b>		15h18	15h07
28	121.8	<b>4ème passage</b>	<b>fin du 3ème tour</b>		15h28	15h16
	125.8	Côte de Bondonnat		<b>MG</b>		
21	128.8	<b>5ème passage</b>	<b>fin du 4ème tour</b>	<b>PC</b>	15h38	15h26
14	135.8	<b>6ème passage</b>	<b>fin du 5ème tour</b>		15h48	15h35
	139.8	Côte de Bondonnat		<b>MG</b>		
7	142.8	<b>7ème passage</b>	<b>fin du 6ème tour</b>		15h58	15h44
	146.8	Côte de Bondonnat	<b>3 KM</b>			
		Croisement à droite CV => D 249	<b>2 KM</b>			
		Passage sous pont	<b>Flamme rouge</b>			
0.0	149.8	<b>8ème passage</b>	<b>ARRIVEE</b>		16h08	15h53

**CIRCUIT FINAL PONS**





## Dispositif de secours

Référents secours

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur **Jean DUGUÉ (06.81.85.52.39)** et le Docteur **Damir BZAIH**.

Deux ambulances de la société « Ambulances Etoiles » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

## Urgences

Hôpital de Saintes  
1 boulevard Ambroise Paré  
17108 SAINTES  
Tél : 05.46.95.15.15

Hôpital de Jonzac  
4 avenue Winston CHURCHILL  
17500 JONZAC  
Tél : 05.46.48.75.75





## ORGANISATEURS

### A.PO.GÉ CYCLISTE

#### Directeur de l'épreuve

Jacques SUIRE / 06.07.14.53.00

Président A.PO.GÉ CYCLISTE

#### Secrétariat Général

Philippe TABOURIN / 06.58.49.15.42

#### Animateur

Alain LAGARDE 06.89.36.05.83

Didier RENO 06.09.76.26.15

#### Responsable Restauration Organisation

Claudette BRUN / 06.31.46.84.09

#### Responsable Restauration Partenaires

Claude MONTAZEAUD / 07.70.63.60.81

#### Responsable Ligne d'Arrivée

Jacky CASSAGNE / 06.82.26.20.52

#### Responsable Ligne de Départ

Michel GASSE / 06.77.62.77.46

#### Responsable Signalétique

Jacques BOISSON / 06.83.14.07.21

#### Responsable Véhicules Suiveurs & Sécurité Parcours

Gilbert CLISSON / 06.48.52.49.35

#### Liaisons Radios

M.D.S. / 06.09.79.71.96

#### Gestion Informatique des Classements

COURSE.COM Cédric FONTENEAU

06.63.32.06.12

#### Moto Sécurité

NIORT MOTO SECURITE / 06.23.56.25.51

06.86.53.14.17

#### Responsable Hébergement

Michel PELTIER / 05.46.91.93.61

#### Escorteurs

Rémi FUSEAU, Michel PELTIER, Philippe TABOURIN, Jacky CASSAGNE, Ghislain CAVAJANI, Jean Claude CHEVILLON, Christian SMERALDI

## Fédération

### Fédération Française de Cyclisme

#### FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : [a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

#### GICQUELLO Brendan

Adjoint Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : [b.gicquello@ffc.fr](mailto:b.gicquello@ffc.fr)





**Ouverture Course (A)**

Chauffeur : Michel GASSE 06.77.62.77.46  
Jacques SUIRE 06.07.14.53.00

**Voiture Pilote (B)**

C : Jacky SORNIN 06.10.23.50.39  
Gilbert CLISSON 06.48.52.49.35

**Presse**

C : Éric GODET 06.86.16.68.59  
Jean Pierre BIGEON  
Alain DOUAUD  
Freddy GUERIN

**Dépannage Moto**

C : Guy COURTOIS 06.13.65.10.89

**Dépannage Neutre 1**

Véhicule Sait Hillaire de Villefranche  
C : Jean Claude DRAHONNET

**Dépannage Neutre 2**

C : A.PO.GÉ CYCLISTE  
Jean-Guy TRICAUD, Jacky PATEUR

**Juge Arrivée/Chronométréur 1 & 2**

C : Gilles QUEYLAT 06.14.84.72.34  
Claude GODIN 06.84.60.30.18/  
Mel. : claude.godin1969@sfr.fr  
Alain VANDAL 06.73.51.12.72  
Mel. : a.vandal@laposte.net  
Emmanuel LEGROS 06.10.83.20.09  
Mel. : manu.legros86@sfr.fr

**Moto Ardoisier**

Cyndy POURTIER

**Moto Commissaire 1**

Carine BROUSTAUT 06.86.80.60.25  
Mel. : broustautcarine@orange.fr

**Moto Commissaire 2**

Christelle PINEAU 06.48.60.14.77  
Mel. : c.pineau37@orange.fr

**Moto Sécurité**

Yannick GABORIT  
06.23.56.25.51  
06.86.53.14.17

**Président Jury**

C : Alain CLOUET 06.80.65.10.98  
Joël ALIES 06.11.51.03.51 /Joel.alies@sfr.fr

**Médecin**

C : Jean Claude BOUTINON 06.87.80.86.53  
Jean DUGUÉ 06.81.85.52.39

**Commissaire 1**

C : Yaurick LAIR 06.27.41.47.66  
Patrick VERMEULEN 06.17.32.38.33  
Mel.: vermelen.pa@hotmail.fr

**Commissaire 2**

C : Noël PERONNEAU 08.81.18.97.87  
Séverine JAMAIN 06.27.39.02.00  
Mel. : severine.jamain@sfr.fr  
Sophie COLLET 06.73.65.26.58

**Ambulances**

2 véhicules Ambulances ETOILES

**Minibus Balai**

Jean-Claude RENAUD 06.81.61.24.10  
Mado TEMPLERAUD

**Camion BALAI**

Jean François ROTH 06.88.86.50.95

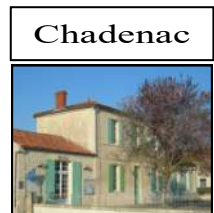
**Fléchage MG/PC**

Jacques BOISSON 06.83.14.07.21  
Éric CHASSERIAUD

ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS







## **ANNEXE**

### **Réglementation Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN2 2019**

## ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et le Rassemblement des Organisateurs des Courses Cyclistes (ROCC) unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des clubs DN2 2019.

Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs DN2 » sont de classe « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et continentales ne sont pas admises.

## ARTICLE 2 - LISTE ÉPREUVES RETENUES\*

### - 21 avril 2019 – Course en ligne

Boucles Cyclistes Sud Avesnois (Hauts de France)

### - 1er mai 2019 - Course contre la montre par équipes

Chrono 47 (Nouvelle-Aquitaine)

### - 10, 11, 12 mai 2019 - Course par étapes avec Contre la montre individuel

Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle – Aquitaine)

### - 26 mai 2019 - Course en ligne

Les Boucles de la Marne ( Grand Est)

### - 14 août 2019 - Course en ligne

Grand Prix Christian Fenioux - Souvenir Gilles Malard ( Centre Val de Loire)

\* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

Un trophée des champions des Divisions Nationales regroupant

les clubs DN1, DN2 et DN3 2019 sera organisé le **Samedi 5 octobre 2019** :

- L'article 15 du présent règlement apporte des éléments complémentaires
- Les détails de cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2019.

## ARTICLE 3 - PARTICIPATION EXCLUSIVE DN2 (Participation obligatoire)

La Coupe de France des clubs DN2 est réservée aux équipes de Division Nationale (liste communiquée en début de saison).

Un coureur de 1ère catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Division Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

## ARTICLE 4 - COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie dont deux coureurs français au minimum.

Toute participation avec une équipe incomplète, conformément aux dispositions de l'article 14 relatif au processus d'engagement, entraînera systématiquement une pénalité **de 15 points par coureur absent**.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN2, l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante :

- 6 coureurs x 15 points, soit **90 points**

Un coureur intégrant le club après le **1er mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des clubs DN2.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## ARTICLE 5 - CONTRE LA MONTRE

### Prologue ou contre la montre individuel :

**Manche 3 :** Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac :

Epreuve par étapes composée d'un contre la montre individuel le vendredi 10 mai 2019.

Pour le prologue ou si l'épreuve contre la montre se déroule sur la 1ère étape, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité au classement par équipes, le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve disputée départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le contre la montre individuel se déroule à partir de la 2ème étape, la réglementation des épreuves par étapes sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir le classement général individuel au temps.



Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, ceux-ci communiqueront l'ordre des partants du contre la montre de leur équipe.

NB : Si le contre la montre se déroule lors de la 1ère étape de la 1ère épreuve de la Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

## Contre la montre par équipes :

Manche 2 : Chrono 47 : le mercredi 1er mai 2019

Selon la réglementation des épreuves par étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées dans les conditions ci-après :

- 1) Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.
- 2) Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.

Départ des équipes toutes les 3 minutes.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

## ARTICLE 6 - BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 : (barème page suivante) :

## ARTICLE 7 - SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Les licenciés sélectionnés en équipe de France Route <sup>(1)</sup> ou Piste <sup>(2)</sup> qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs **5 points** au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

- (1) Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et à l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.
- (2) Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en comptes

### La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection.

Dans le cadre **d'une épreuve par étapes, seul le classement général final** peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des clubs DN2 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

## ARTICLE 8 - CLASSEMENT DN2

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support au classe-

ment de la Coupe de France des clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis de l'article 6.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs de DN2 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes	
Provisoire ou final	Général et/ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point
- la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée	- la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France
<u>Epreuve par étapes</u> : - la meilleure place obtenue au classement général individuel de l'épreuve	

## ARTICLE 9 - ENCADREMENT

DN2
<p align="center"><u>Titulaire minimum d'un :</u>  <b>BEESAC</b>  ou  DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou  Licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme)</p>

En l'absence de diplôme, ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée par l'article 10.

DN2						
PLACE	Epreuves en ligne Epreuve 1- 21 avril - Boucles du Sud Avesnois (HDF) Epreuve 4 - 26 mai - Boucles de la Marne (Grand Est) Epreuve 5 - 14 août - Grand Prix Christian Fenioux Souvenir Gilles Malard CEN)	EPREUVE PAR ETAPES Epreuve 6 - 10, 11 et 12 mai Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac (NOAQ)				CLM PAR EQUIPES Epreuve 2 - 1er mai Chrono 47 (NOAQ)
		1er jour Après midi C.L.M individuel	2ème jour Epreuve en ligne	3ème jour Epreuve en ligne	Classement général final	Points attribués à l'équipe
1	30	10	15	15	45	60
2	25	9	14	14	35	45
3	20	8	13	13	30	40
4	17	7	12	12	26	35
5	16	6	11	11	24	32
6	15	5	10	10	22	30
7	14	4	9	9	20	28
8	13	3	8	8	18	26
9	12	2	7	7	16	24
10	11	1	6	6	14	22
11	10		5	5	13	20
12	9		4	4	12	18
13	8		3	3	11	16
14	7		2	2	10	14
15	6		1	1	9	12
16	5				8	10
17	4				7	8
18	3				6	6
19	2				5	4
20	1				4	2

**ARTICLE 10 - DÉPANNAGE**

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs

suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

<b>Epreuve d'une journée</b>				
<b>Pour la 1ère de la Coupe de France</b>	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort	4ème tirage au sort
Equipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Equipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pour les épreuves suivantes (à partir de la 2ème épreuve)</b>	Ordre du classement à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9	1er tirage au sort	2ème tirage au sort	3ème tirage au sort
<b>Epreuve par étapes : (règlementation des épreuves par étapes)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la 1ère étape : le classement général par équipes de la Coupe de France donnera l'ordre des voitures</li> <li>• A l'issue de la 1ère étape, le classement général individuel de l'épreuve sera pris en compte</li> </ul>				

**ARTICLE 12 - INDEMNITÉS ÉQUIPES**

<b>DN2</b>
A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. La distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) permettra ce calcul.
Conformément aux décisions du Bureau Exécutif du 15 mai et du 2 octobre 2014 et conscient des difficultés des organisateurs
Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de : 4000 € pour les épreuves d'une journée 2000 € pour les épreuves par étapes
Pour l'ensemble des épreuves *, exceptions faites des épreuves par étapes : Les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas
* Pour l'épreuve suivante l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes, l'hébergement et repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes), de la veille au soir de la 1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape : Les Boucles Nationales du Printemps (Manche 3)

**ARTICLE 11 - PÉNALITÉS**

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs.

Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée et l'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu.

Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.



## ARTICLE 13 - DOTATIONS ET REMISE DE PRIX

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issues du classement général par équipes de chaque division. Ces trophées seront remis sur les finales des Coupes de France de chaque division ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2019.

## ARTICLE 14 - ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet (outil CicleWeb) au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

A partir de la saison 2019, les remplaçants ne seront plus bloqués et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas.

**Tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et/ou remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.**

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour le coureur concerné par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour l'application des points de pénalités (cf Article 4), sur ces cas de force majeure, selon les éléments et arguments fournis par le club, cette décision appartiendra à la FFC en accord avec le président du jury de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

## ARTICLE 15 - TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES

Pour clôturer la saison 2019, **une épreuve finale des Divisions Nationales est organisée le Samedi 5 octobre 2019.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas pour le classement général des Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

Selon le classement final de la Coupe de France des Clubs			Au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3
12 premières équipes DN1	10 premières équipes DN2	3 premières équipes DN3	5 wild card maximum

Participation obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie dont trois français obligatoirement.

Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes Coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club :

1e	150	6e	102	11	86	16	74	21	59	26	40	31	27	36	19	41	14	46	9
2e	130	7e	100	12	83	17	72	22	56	27	37	32	25	37	18	42	13	47	8
3e	120	8e	95	13	80	18	69	23	53	28	34	33	23	38	17	43	12	48	7
4e	115	9e	92	14	78	19	64	24	46	29	31	34	21	39	16	44	11	49	6
5e	110	10	89	15	76	20	61	25	43	30	29	35	20	40	15	45	10	50	5

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes règlementaires.

## ARTICLE 16 - QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

### EPREUVE E LIGNE

Le nombre de coureurs qualifiés aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue du classement de la 4ème manche \* de la Coupe de France des Clubs 2019, selon les barèmes suivants :

De la 1ère à la 8ème place DN2 x 4 coureurs = **32 coureurs**  
 \* Boucles de la Marne (Grand Est) 26 mai 2019

### EPREUVE CONTRE LA MONTRE

Suite à la décision du Bureau Exécutif du 18 octobre 2018, la qualification des coureurs se fera de la manière suivante :

DN2 : engagement libre

raux (Bureau Exécutif du 10 janvier 2019 et Conseil Fédéral des 25 et 26 janvier 2019) ont validé la disposition suivante : suppression du système des deux montées et des deux descentes entre chaque niveau.

Pour la saison 2020, le projet des clubs de Haut Niveau prévoit pour toutes les structures la présentation d'un dossier de candidature « administratif, sportif, médical et financier » selon un cahier des charges établi à la fin du premier semestre de l'année 2019.

## ARTICLE 17 - EVOLUTIONS DES NIVEAUX

En complément de l'article 8, le Club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des Clubs de DN2 en 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final il sera pris en compte la meilleure place individuelle de la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et/ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Evolution des niveaux entre chaque Division Nationale à la fin de la saison 2019 :

Au sujet de l'évolution des différents niveaux à la fin de la saison 2019, dans la perspective de la saison 2020, sur proposition de la Commission Nationale Route, les organes exécutifs féd-